

TITRE : Caritas Congo Asbl EA 26/2022 - RDC/Évaluation finale externe de la crise.

1. Contexte

Caritas Congo Asbl et Caritas Internationalis ont convenu de lancer un appel d'urgence (EA 26/2023) afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et les conditions de vie des personnes déplacées, retournées et familles d'accueil vulnérables victimes de l'activisme des milices et groupes armés dans le diocèse de Kongolo, zone de santé du même nom en Territoire de Kongolo en province du Tanganyika.

2. Raison d'être de l'évaluation

L'évaluation devrait aider à saisir les leçons tirées et les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre du projet d'aide d'urgence aux populations déplacées, retournées et familles hôtes vulnérables victimes de l'activisme des groupes armés et milices provenant du territoire de Kabambare en province du Maniema (EA 26/2022), afin d'aider la Caritas Congo ASBL et la Caritas diocésaine de Kongolo à :

- Améliorer la qualité de ses réponses aux urgences ;
- Améliorer la phase de suivi et de redressement.

3. Principales parties prenantes de l'évaluation

Les parties prenantes impliquées dans cette évaluation sont les suivantes :

- La Caritas Congo ASBL ;
- La Caritas Kongolo ;
- UNICEF ;
- Les personnels du programme ;
- Les Caritas paroissiales ;
- Les membres des communautés ;
- Les bénéficiaires (déplacés, retournés et familles d'accueil) ;
- Les autorités politico-administratives locales
- Etc.

1. OBJECTIFS

Les objectifs de cette évaluation externe sont les suivants :

- Estimer dans quelle mesure le projet a atteint son objectif et a débouché sur les résultats attendus ;
- Faire ressortir les leçons tirées, les bonnes pratiques et émettre des recommandations pour l'élaboration des futurs programmes ;
- Évaluer dans quelle mesure le projet EA 26/2022 a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l'origine du projet ont été satisfaits ou s'ils existent toujours ;

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ;
- Apprécier les chances de survie de l'action, la capacité à se poursuivre lorsque l'appui aura cessé ;
- Mesurer dans quelle conditions le projet EA 26/2023 a obtenu les résultats de changement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Identifier et documenter les leçons tirées et les bonnes pratiques sur la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-ils en adéquation avec les problèmes posés ;
- Juger de la perception qu'ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales, etc.) sur les activités du programme ;
- Apprécier les chances de pérennisation des actions, la capacité à se poursuivre lorsque l'appui aura cessé

2. QUESTIONS & PROBLÈMES CLÉS

Détailler les principales questions que vous aimeriez affronter ou passer en revue durant l'évaluation en ce qui concerne :

3.1. Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

- Que pensent les bénéficiaires à propos du projet ? Sa pertinence, son adéquation, et ses résultats ? Est-ce que les résultats sont durables ?
- Que pensent les autres parties prenantes primaires et secondaires (p. ex. personnel, responsables de paroisses, responsables du gouvernement local, autres) du projet ?
- Est-ce que les personnes les plus vulnérables ont été rejointes ? Est-ce que le ciblage était approprié ? (N. b. Il conviendrait de donner plus d'importance aux vues des bénéficiaires qu'à celles des autres parties prenantes).
- Est-ce que des systèmes de responsabilité descendante (participation, partage de l'information et feedback) ont été mis en place de façon appropriée et utilisés par les participants au programme ? Est-ce que le feedback reçu a influencé l'élaboration et la mise en œuvre du projet ?
- Est-ce que les évaluations initiales étaient de bonne qualité et basées sur une forte participation des bénéficiaires ?
- Intégration de l'approche genre : dans quelle mesure le programme a su prendre en compte des spécificités des hommes et des femmes à toutes les phases du cycle de projet ?
- Dans quelle mesure est-ce que le programme a suivi les normes de qualité humanitaires internationales, telles que les Normes Minimales SPHERE pour la Réponse Humanitaire ?
- Dans quelle mesure et de quelles façons le projet a contribué à répondre aux besoins des populations affectées et à résoudre les problèmes identifiés dans la phase de conception ?
- Dans quelle mesure les partenaires d'exécution participant au programme ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les problèmes énoncés dans le document de programme ?
- Dans quelle mesure la stratégie de suivi-évaluation du programme était-elle utile et fiable pour mesurer les progrès vers les résultats et les ajuster, prendre des mesures correctrices nécessaires à temps réel pour adapter le programme aux besoins des bénéficiaires ?

3.2. Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints.

- Dans quelle mesure le projet a contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus / définis dans le document de programme ?

- Dans quelle mesure les produits (outputs) et les réalisations (outcomes) du projet ont-ils été harmonisés et coordonnés pour produire des résultats ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure le projet a eu un impact sur les personnes ciblées ?
- Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ?
- Le programme a eu des effets différents selon le sexe, l'appartenance ethnique, le milieu d'origine, rural ou urbain, des bénéficiaires, et dans quelle mesure ?
- Dans quelle mesure le programme a contribué à promouvoir les processus d'autonomisation des bénéficiaires
- Dans quelle mesure le projet a contribué à améliorer le dialogue et la cohésion sociale entre les populations hôtes ;

3.2.1. L'efficacité des mécanismes de coordination.

- a. Premièrement avec les parties prenantes en interne du réseau Caritas : les diocèses, les Caritas opérationnelles en RDC, les Caritas qui ont financés l'EA et le département humanitaire du secrétariat de CI
 - La Caritas nationale prend-elle l'initiative, progressivement ou totalement, de convoquer et de présider des réunions de coordination régulières avec les diocèses touchés, les organisations membres ?
 - Quel est le taux de participation des organisations Caritas membres aux réunions ?
 - Les comptes rendus des réunions sont-ils diffusés aux responsables des organisations membres présentes dans le pays et au département humanitaire de CI pour une diffusion plus large ?
 - Le point focal pour la communication de la Caritas Nationale est connu du réseau ?
 - La Caritas nationale a-t-elle pris l'initiative de compiler une cartographie de la réponse humanitaire de Caritas ?
 - Tous les organisations membres de Caritas et opérationnelles en RDC partagent-ils des informations actualisées et précises sur leurs activités de programme (secteur, région, budget), leurs plans et les visites de leur personnel ?
 - Des Suggestions pour améliorer la coordination
- b. Deuxièmement en externe avec d'autres acteurs humanitaires : OCHA/ONU, HCT
 - Participation aux réunions des clusters ou aux réunions de coordination du gouvernement ?
 - La cartographie de la réponse de Caritas est-elle régulièrement partagée avec UN OCHA, le gouvernement et/ou les chefs de file des clusters ?
 - La cartographie des informations et les résultats de l'évaluation des besoins sont-ils utilisés par les organisations humanitaires pour répondre aux besoins non satisfaits ?

3.3. Rendement :

- Est-ce que le projet / programme a été d'un bon rapport coût/efficacité ?
- Y avait-il assez de personnel et était-il suffisamment compétent, pour atteindre les objectifs préfixés ?

3.4. Durabilité/soutenabilité : Probabilité que les avantages du projet se maintiennent à long terme.

- Est-ce que l'élaboration du projet et sa mise en œuvre se sont basés sur les leçons tirées des expériences précédentes ?
- Est-ce que de nouveaux enseignements ont été saisis et utilisés durant la mise en œuvre du projet ?

3.5. Impact

- Au sens large, quels sont les effets sociaux, économiques, techniques et environnementaux du programme sur les individus, par sexe, tranche d'âge, communauté et institution ?

3.6. Cohérence / Complémentarités

- Comment est-ce que le programme a été coordonné avec les activités et priorités des autres agences et organisations (y compris le gouvernement local et national) ?
- Est-ce que des systèmes de coordination appropriés ont été établis entre les Organisation Membres de Caritas Internationalis ?

3.7. Perspectives de capacité organisationnelle

- Y avait-il un système de gestion et de communication approprié en place pour soutenir le personnel du programme ?
- Y avait-il un système logistique approprié en place ? (Par ex. est-ce que le processus d'approvisionnement a fonctionné de manière ponctuelle et transparente ?)

3.8. Conclusions

Quels ont été les enseignements clés ? Qu'est-ce qui devrait être répété à l'avenir dans des projets similaires ? Qu'est-ce qui ne devrait pas être répété dans des projets similaires à l'avenir ?

3. MÉTHODES et TECHNIQUES UTILISES

Cette évaluation finale utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées dans les Termes de Référence, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs.

Dans tous les cas, les consultants se doivent d'analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports périodiques de mise en œuvre, les rapports de missions de suivi, les comptes rendus des réunions des comités de pilotage, les documents de projet, les rapports d'examen internes, et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements basés sur les évidences.

Les consultants se doivent également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/participants ciblés par le projet EA 26/2022 soient prises en compte. Elle veillera également au principe de confidentialité pour les cas qui l'exigent.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives. Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par l'équipe d'évaluation.

Le consultant pourra proposer des activités jugées nécessaires à la réalisation des objectifs attendus. Il pourra notamment proposer des analyses complémentaires sur certains des aspects de l'évaluation dans la mesure où celles-ci seraient susceptibles d'être conduites dans le cadre de l'étude et d'apporter des enseignements indispensables à la bonne analyse de l'Initiative.

4. DES RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Le produit de cette évaluation est un rapport ne dépassant pas 20 pages. Ce rapport devra contenir les informations suivantes :

- Synthèse/Résumé analytique ;
- Cadre ;
- Introduction ;
- Un rapport principal rappelant le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation et comprenant les principaux résultats/constats détaillés de l'évaluation relatifs aux enjeux formulés, ainsi que les perspectives et les recommandations faites par les évaluateurs ;
- Conclusions.

Le rapport de cette évaluation avec les annexes devra être disponible au bureau de la Caritas Congo ASBL **10 jours** après la mission.

5. DE L'UTILISATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Le Rapport d'évaluation sera transmis à CI Rome et partagé avec toutes les Organisations Membres.

6. DES COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences requises de la part de l'Évaluateur Externe sont :

- Expérience dans le suivi et l'évaluation de projets/programmes et en dispositif de pilotage de projet/programme : savoir-faire méthodologique, conduites d'entretiens individuels ou collectifs, dirigés ou semi-dirigés, écriture de rapport ;
- Capacité d'utiliser des approches participatives pour l'évaluation ;
- Expérience dans la gestion opérationnelle de programmes humanitaires / de développement ;
- Bonne connaissance du contexte local ;
- Bonnes compétences analytiques ;
- Compétences rédactionnelles excellentes dans l'une des langues de la Confédération CI ;
- Compétences linguistiques appropriées et requises ;
- Compétences en renforcement organisationnel et institutionnel ;
- Compétences en gestion des connaissances ;
- Expériences en gestion de relations partenariales.

7. DE LA PROPOSITION DU CONSULTANT

Les propositions de l'évaluateur devraient contenir :

- La méthode d'évaluation proposée ;
- Une description des résultats ;
- Une proposition financière.

8. DATE LIMITE DU DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 06 Décembre à 15h00 au bureau de :

Caritas Congo ASBL
26, avenue BASOKO
Kinshasa-Gombe



9. DU CALENDRIER DE L'EVALUATION

Ajoutez autant de lignes nécessaires pour la préparation du plan de calendrier

Phase d'évaluation	Activités	Dates	Nb de jours
Préparation			
Conception			
Phase de terrain			
Rapports			
Total			

Kinshasa, le 27 Novembre 2023

Abbé Edouard MAKIMBA MILAMBO,

Secrétaire Exécutif

